

Comptabilité

DÉCLARATION D'ÉCHANGES DE BIENS ET DE SERVICES

OBJECTIFS :

Comprendre les règles régissant les échanges de biens intracommunautaires et leur déclaration.

- Identifier les règles applicables aux échanges de biens intracommunautaires, incluant les régimes de TVA et les conditions d'exonération.
- Comprendre et appliquer les obligations fiscales liées à ces échanges, en réalisant correctement les déclarations requises.
- Gérer les échanges de services intracommunautaires en distinguant les contextes B2B et B2C et en appliquant correctement la TVA.

PRÉREQUIS & ACCESSIBILITÉ :

Prérequis :

Aucun

Accessibilité :

- Toute personne travaillant dans le commerce intracommunautaire, l'import-export, la logistique ou dans une entreprise ayant des échanges de biens avec d'autres pays de l'Union Européenne.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, merci de consulter notre référent handicap.

DURÉE : 2 jours / 14 heures

V21.1

màj : 11/21

Méthode pédagogique et encadrement :

Cette formation est animée par un formateur expert dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées selon les critères qualité d'Aptitudes 21.

L'animation est composée d'apports théoriques, de mises en situations professionnelles et d'exercices pratiques.

Moyens pédagogiques :

Ordinateurs, logiciels, tableau blanc, vidéo-projecteur, écran.

En fin de formation, vous aurez un accès à la plateforme pédagogique Aptitudes 21 sur laquelle vous pourrez consulter et télécharger vos supports de formation.

Modalités d'évaluation des objectifs et des résultats :

L'évaluation des objectifs se fait par le formateur, pendant la formation avec les exercices pratiques, les interactions et les mises en situation pratiques.

Le formateur complète un livret d'évaluation selon une grille de compétences précise.

Lieu : 61/69 rue Camille Pelletan
Espace Emeraude
33150 Cenon

Contenu de la formation

Les Echanges de biens intracommunautaires

- Acquisitions intracommunautaires soumise à la TVA en France
- Régime fiscal
- Livraisons intracommunautaires exonérées de TVA en France
- Echange et acquisition intracommunautaire
- Les opérations assimilées ou non à une acquisition intracommunautaire
- Le régime de TVA applicable
- Autres modes d'échanges intracommunautaires de biens corporels

- Point sur la procédure anti-fraude

Obligations fiscales

- DEB définition
- Recours au tiers déclarant
- Niveaux d'obligations
- Identification et obligations respectives acheteur / vendeur
- Facturation et mentions
- Registre de biens
- Transmission DEB
- Exigibilité Taxe / CA3 / Autoliquidation
- Les quick fixes obligatoires
- Compliance et P.A.F

Échanges de services intracommunautaires

- Qu'est ce qu'une prestation de service intracommunautaire ?
- Quel est le régime de TVA applicable aux prestations de services intracommunautaires ?
- La prestation de service intracommunautaire en B2B
- La prestation de service intracommunautaire en B2C
- Le transport intra union
- Transport redevable et lieu d'imposition
- Transport nationaux d'approche
- Les prestations accessoires aux prestations de transport
- Les commissionnaires en transport
- La DES
- La déclaration CA3 / Liquidation de la TVA
- La base imposable en cas de facturation en devises
- Remboursement de TVA supportée dans un autre état membre

